

2023-2024

**CONDITIONS
D'EXEMPTION
DES FRAIS
D'INSCRIPTION**

**ACADÉMIE DE MUSIQUE
DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**

Vous avez plus de 12 ans et fréquentez toujours l'école primaire.

Document à nous remettre :

- une attestation de l'école primaire fréquentée en 2023-2024

Vous êtes chômeur complet indemnisé.

Document à nous remettre :

- une attestation de chômeur complet indemnisé couvrant le mois de septembre 2023 (annexe H4 téléchargeable sur notre site)

Vous êtes élève à charge d'un chômeur complet indemnisé qui est reconnu comme chef de ménage.

Documents à nous remettre :

- Obligatoirement l'annexe H4 (téléchargeable ci-dessous) couvrant le mois de septembre 2023 et une composition de ménage datée au maximum de 3 mois.

Vous êtes élève bénéficiaire du CPAS.

Document à nous remettre :

- une attestation du CPAS couvrant le mois de septembre 2023

Vous êtes l'enfant à charge d'un bénéficiaire du CPAS.

Documents à nous remettre :

- une attestation du CPAS couvrant le mois de septembre 2023.
- une composition de ménage datée au maximum de 3 mois.

Vous êtes handicapé.

Documents à nous remettre :

- une attestation de handicapé du Service Public Fédéral de Sécurité Sociale, de PHARE (Bruxelles), de l'AVIQ (Wallonie) ou de VAPH (Flandres) couvrant le mois de septembre 2023 (***pas d'attestation de la mutuelle***)

Vous êtes l'enfant à charge d'un handicapé.

Documents à nous remettre :

- une attestation de handicapé du Service Public Fédéral de Sécurité Sociale, de PHARE (Bruxelles), de l'AVIQ (Wallonie) ou de VAPH (Flandres) couvrant le mois de septembre 2023 (***pas d'attestation de la mutuelle***)
- une composition de ménage datée au maximum de 3 mois.

Vous êtes le troisième enfant d'une même famille (le plus jeune) inscrit à l'académie.

Documents à nous remettre :

- la preuve d'inscription des deux plus âgés.
- une composition de ménage datée au maximum de 3 mois.

Vous avez déjà payé votre inscription dans une autre académie.

Document à nous remettre :

- une attestation de paiement du droit d'inscription de cette autre académie (annexe H5 à demander auprès de l'académie concernée).

Vous êtes élève inscrit en humanité artistique dans l'Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit.

Document à nous remettre :

- une attestation officielle délivrée par l'établissement pour l'année 2023-2024 (annexe H5 à demander auprès de l'académie concernée)

Vous êtes demandeur d'emploi en période de stage.

Documents à nous remettre :

- une attestation du FOREM (Annexe H3), d'ACTIRIS (A15 et A23), de VDAB ou de l'ADG couvrant le mois de septembre 2023.

Vous êtes pensionné sous statut G.R.A.P.A.

Document à nous remettre :

- une attestation de l'Office National des Pensions reprenant la mention « Garantie de Revenu Aux Personnes Agées » couvrant le mois de septembre 2023.

Vous êtes élève inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou de qualification en Arts&Sciences, Beaux-Arts, Arts plastiques ou Danse.

Document à nous remettre :

- obligatoirement l'annexe H6 complétée par l'établissement

Vous êtes élève inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement professionnel en Arts appliqués, Arts décoratifs, Arts graphiques, Audiovisuel ou Orfèvrerie.

Document à nous remettre :

- obligatoirement l'annexe H6 (téléchargeable sur notre site) complétée par l'établissement